

o.223.221

o.222.Inde - WD/mam

o.222.Pak.Gén.

Le 17 décembre 1974

URGENT

Note à Monsieur l'Ambassadeur René Keller

Famine au Pakistan, en Inde
et au Bangladesh

Ayant examiné à fond la situation de nos crédits avec MM. Koetschet et Lauper, je suis en mesure de vous confirmer ce qui suit :

1. Nous pourrions mettre à disposition pour une action d'urgence dans les trois pays du sous-continent asiatique une somme de 1.500.000 francs. Ce montant est disponible immédiatement sur le solde du crédit de programme No 14 (réserves catastrophes novembre et décembre inutilisées et divers montants récupérés par suite d'opérations achevées et de projets pas encore mûrs pour l'exécution). Une condition : la somme doit être dépensée avant la fin de l'année (ultime délai de grâce le 10 janvier 1975).

Il y aurait donc lieu de décider dans le plus bref délai s'il convient d'accorder cette aide par la voie bilatérale ou par la voie multilatérale. Comme vous le savez, nous renvoyons tous nos interlocuteurs depuis plusieurs semaines (Ambassade du Pakistan, Croix-Rouge du Bangladesh, nos missions diplomatiques à Islamabad, Dacca et La Nouvelle Delhi, sans parler de M. Gilbert Etienne à qui vous avez vous-même répondu dans le même sens) dans l'attente d'un rapport de M. Umbricht. Or, jusqu'ici nous n'avons eu connaissance, pour notre part, que d'une copie de lettre de M. Umbricht qui confirme bien la grande carence alimentaire des populations en cause, mais

M. l'Amb. Keller d'accord pour aide bilatérale selon proposition CRS. (Pas de versement aux N.U. cette année. En janvier M. Waldheim lancera un appel)

1. mais 3/2 ?
2/2
2/2

Handwritten notes:
- Concern
- concern
- avec KM.
- 166.
- 18.12.74
- ao



- 2 -

n'indique guère de plan d'action. Si vous pensez que la Confédération devra en tout état de cause verser sa quote-part aux Nations Unies pour ce qu'elles entreprendront, en leur laissant le soin du partage entre les bénéficiaires, vous souhaiterez peut-être alors réserver la totalité de ladite somme pour M. Umbricht. Le cas échéant, il faudrait virer dans les quinze jours qui viennent le montant en question aux Nations Unies.

Dans le cas où vous jugeriez ce versement prématuré vu le peu de précisions reçues jusqu'ici des Nations Unies, une action pourrait être entreprise sur le plan bilatéral. Dès le mois d'octobre, en effet, M. Koetschet avait eu le soin de prendre contact avec la Croix-Rouge suisse en l'invitant à nous présenter, sous toute réserve, une proposition d'achat de céréales. Ci-jointe l'offre faite à M. Koetschet par M. Bürki, qui indique aussi dans quelles proportions les dons devraient être livrés à chacun des trois bénéficiaires selon les informations de la CRS, soit : 4/7 pour l'Inde, 2/7 pour le Bangladesh et 1/7 pour le Pakistan. *3/2 →* *2/2 →*

*No. 11 Amb
Keller
préférait*

Depuis lors, les prix d'achat et de transport du blé ont probablement encore augmenté, raison de plus pour agir vite si c'est cette solution qui devrait être retenue. Je me permets de vous rappeler, pour mémoire, que nous avons déjà procédé, il y a quelques mois, de cette façon, c'est-à-dire à travers la Croix-Rouge suisse pour l'achat et l'envoi d'un lot de 700 tonnes de blé au Bangladesh. La distribution a eu lieu sur place sous la surveillance de la CRS, en liaison avec la Croix-Rouge locale, et s'est effectuée à l'entière satisfaction de ces deux Sociétés. Le cas échéant, la commande de blé que nous pourrions passer sur la base du million et demi précité devrait être faite avant le 31 décembre.

Ces échéances sont irréversibles.

./.

- 3 -

2. Il n'est pas exclu que nous puissions disposer incessamment d'un million de francs supplémentaire. En effet, le Service de M. Bill n'a pas utilisé et ne pense pas pouvoir utiliser la totalité de la somme qui lui avait été réservée sur le crédit 14 pour 1974 et qui était destinée, comme vous savez, à la couverture de ses frais administratifs (indemnités du personnel auxiliaire et achat de matériel). Nous admettons dès lors que ce solde inutilisé n'aura pas à lui être reversé l'an prochain si nous nous en servons actuellement aux fins de ne pas le perdre. (Le même crédit, apparemment trop largement compté, de 1.500.000 francs est à la disposition de M. Bill pour 1975.) Nous pourrions donc disposer du solde dont il s'agit, sans raccourcir d'autant le crédit des oeuvres d'entraide pour l'exercice 1975. M. O. Burkhardt, rentré hier matin du Sahel, nous fera connaître au plus tôt l'état définitif de ses comptes pour cette année. Ce deuxième montant devrait aussi, le cas échéant, être dépensé avant la fin de l'année.
3. Reste la possibilité qu'une partie de notre aide alimentaire, due dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (crédit 24), puisse éventuellement être attribuée aux pays du sous-continent asiatique ou à l'un d'entre eux. Malheureusement, la séance au cours de laquelle le Comité interdépartemental ad hoc devait en décider aujourd'hui même a été annulée, le Directeur de l'Administration fédérale des blés ayant dû s'absenter. Cette séance est renvoyée à janvier : une décision ne pourra donc pas être prise avant quelques semaines.

En conclusion, nous vous saurions gré de nous faire connaître votre choix le plus rapidement possible au sujet des deux possibilités évoquées sous le point 1 (aide bilatérale ou multilatérale), en tenant compte que très probablement nous disposerons de 2.500.000 francs plutôt que de 1.500.000, et encore une fois que ces fonds devront avoir été dépensés dans les 15 jours qui viennent

./.

- 4 -

si nous voulons pouvoir en disposer (passée l'échéance, ils retourneraient à la Caisse centrale de la Confédération).

Direction
des organisations internationales
p.o.



D. Werner

Annexe : offre de la CRS du 31.10.1974

Double est adressé :

- à M. l'Ambassadeur M. Gelzer, W 164
- à M. le Ministre P. Nussbaumer
- à MM. E. Koetschet, P. Morgenthaler et V. Lauper